



Département d'appui aux établissements

192, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

Arrêté DRAES n°2023-66 du 29 novembre 2023
fixant les modalités d'organisation des élections des
représentants étudiants au conseil d'administration
du centre régional des œuvres universitaires et
scolaires de Lyon.

**Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R.822-2, R.822-12, R.822-12-1 et R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté DRAES n°57 du 17 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Lyon ;

Vu la consultation de la commission électorale qui s'est tenue le 27 novembre 2023 ;



ARRÊTE

Article 1 : Les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon se dérouleront du mardi 6 février 2024 8h00 au jeudi 8 février 2024 17h00 par voie électronique.

Article 2 : Un collège électoral unique est institué.

Article 3 : Les listes de candidats sont déposées au plus tard le 17 janvier 2024 à midi au siège du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon, 59 rue de la Madeleine, 69007 Lyon.

Le dépôt d'une liste doit être accompagné d'une déclaration de candidature signée par chaque candidat et d'une photocopie de sa carte d'étudiant (ou à défaut d'un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur).

Les professions de foi sont déposées sous forme électronique en format PDF et papier au format A4 recto-verso.

Le cas échéant, le dépôt d'une liste sera accompagné des formulaires de soutien des organisations qui le souhaitent ainsi que du logo au format numérique.

Le formulaire de dépôt de liste, le formulaire individuel de candidature et le formulaire de soutien de liste sont annexés au présent arrêté.

Article 4 : Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires met à disposition 12 postes réservés pour les électeurs ne disposant pas d'un accès à un poste informatique pendant la durée du scrutin selon les modalités suivantes :

Commune	Etablissement et adresse	Nb de postes	Dates et horaires
Bron	Restaurant universitaire Bron - 5 avenue Pierre Mendès France	1	du 6 au 8 février 11h30-14h10
Ecully	Restaurant universitaire ECL - 36 avenue Guy-de-Collongue	1	du 6 au 8 février 11h30-13h30
Lyon	Restaurant universitaire Monod - 1 place de l'Ecole 69007 Lyon	1	du 6 au 8 février 8h-15h
Lyon	Restaurant universitaire des Quais - 94/96 rue Pasteur 69007 Lyon	1	du 6 au 8 février 11h15-13h45



Commune	Etablissement et adresse	Nb de postes	Dates et horaires
Lyon	Services centraux du Crous - 59 rue de la Madeleine 69007 Lyon	1	du 6 au 8 février 9h-12h et 13h30-16h30
Lyon	Résidence universitaire Allix - 2 rue Soeur Bouvier 69005 Lyon	1	6 et 7 février 9h-18h 8 février 9h-17h
Lyon	Restaurant universitaire Rockfeller - 6 rue Volney 69008 Lyon	1	du 6 au 8 février 11h30-13h45
Lyon	Restaurant universitaire de la Manu - 1 avenue des frères Lumière 69008 Lyon	1	du 6 au 8 février 11h15-14h15
Saint-Étienne	Restaurant universitaire Métare -25 rue Paul Michelon	1	6 et 7 février 8h30-16h15 8 février 8h30-17h
Saint-Étienne	Antenne du Crous - 11 rue Tréfilerie	1	du 6 au 8 février 9h-16h
Villeurbanne	Restaurant universitaire Puvis - 118 boulevard du 11 novembre 1918	1	du 6 au 8 février 9h-16h30
Villeurbanne	Cafétéria IUT Gratte-Ciel - 17 rue de France	1	du 6 au 8 février 11h30-15h30

Article 5 : Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires met en place un centre d'appel afin d'aider les électeurs dans l'accomplissement des opérations électorales pendant toute la période de vote. Le centre d'appel est disponible au numéro 09 72 59 65 69 pendant toute la durée du scrutin et de 9h00 à 17h00 (heures locales) par appel non surtaxé.

Article 6 : Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon et sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon : <https://www.crous-lyon.fr>.

**Pour le recteur de région académique et par délégation :
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation**


Gabriele FIONI